

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 14 janvier 2021

Ce jeudi 14 janvier 2021 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, considérant la crise sanitaire actuelle, la séance se tiendra à huis clos

Présents: Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE, Gaëtan COENEN, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : - Jean LAMY ayant donné pouvoir à Christophe BOURGEOT
- Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à Valérie LAISNEY

I - Désignation d'un secrétaire de séance

Pascale DUBOSCQ est désignée secrétaire de séance.

II - Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2020

Le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

III - Communiqués

- Collecte de sapins Noël pour lutter contre l'érosion et pour renforcer les massifs dunaires : des points de collecte dans le bourg et à la plage de Gouville s/mer ainsi qu'à la déchetterie de Gratot ont été mis en place pour déposer les sapins de Noël. Monsieur le Maire informe le conseil d'une collecte d'environ de 1 800 sapins à ce jour. Des sapins arriveront prochainement de Lisieux (2 chargements) et d'autres arrivent de St Lô, Coutances, Agon-Coutainville...excellent élan de solidarité. Enfin, Monsieur le Maire précise qu'il sera proposé une participation citoyenne lors de la mise en œuvre des sapins sur site (pour la manutention etc...).
- Le bulletin municipal ne sera distribué qu'à compter du 22 janvier 2021
- Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des prélèvements suivants :

Budget COMMUNE : 76 € du chapitre 020 –Dépenses imprévues d'investissement pour alimenter le Cpte D. 21318-28 –Autres bâtiments publics (Moulin)

Budget COMMUNE : 350 € du chapitre D. 022 –Dépenses imprévues de fonctionnement pour alimenter le Cpte D. 6615 – Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs.

Budget ASSAINISSEMENT : 100 € du chapitre 022 –Dépenses imprévues de fonctionnement pour alimenter le Cpte D. 61528 –Autres bâtiments.

Budget ASSAINISSEMENT : 20 € du chapitre 022 –Dépenses imprévues de fonctionnement pour alimenter le Cpte D. 66111 – Intérêts réglés à l'échéance

- Considérant la situation sanitaire, les vœux de la Municipalité ont été adressés par la Poste ou voie numérique mais aucune cérémonie n'est pour l'instant possible
- Monsieur le Maire désigne deux conseillers délégués :
 - Delphine HARENG, conseiller délégué aux fonctions de suivi d'assainissement avec Jean-Pierre LEGOUBEY
 - Jérôme BOUTELOUP, conseiller délégué :
 - aux fonctions de responsable du service espaces verts/entretiens divers y compris d'encadrer les agents techniques de ce service
 - au suivi de la gestion du littoral avec Monsieur le Maire

Il est proposé par ailleurs de ne pas changer les actuelles commissions municipales, réparties en 5 grandes commissions sauf Pascale Duboscq, dorénavant en charge d'accompagner la gardienne du camping dans ses fonctions, donc ajoutée à la commission 1 concernée notamment par le camping.

Il est également proposé que les conseillers participant à des commissions communautaires puissent régulièrement informer le conseil municipal de leurs travaux :

- Santé : **Gisèle ALEXANDRE, Gaëtan COENEN et Jacky GAILLET**
- Transition écologique:
 - 1- Programmes transversaux (contrat de transition écologique, plan climat énergie, économie circulaire, projet alimentaire territorial, territoire durable 2030...) : **Roseline BENOIST, Jean-Pierre LEGOUBEY, Jérôme BOUTELOUP et David LAURENT**
 - 2- GEMAPI/ notre littoral pour demain : **François LEGRAS, Jérôme BOUTELOUP, Valérie LAISNEY, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI et David LAURENT**
 - 3- Mobilité rurale : **Valérie LAISNEY et Jérôme BOUTELOUP**
 - 4- Reconquête des eaux littorales : **Jérôme BOUTELOUP et David LAURENT**
- Voirie : **Yves GOSSELIN, Daniel CORBET et François LEGRAS**
- Urbanisme : **François LEGRAS, Simone DUBOSCQ, Jean-Pierre LEGOUBEY et Gisèle ALEXANDRE**
- Enfance/jeunesse : **Jacky GAILLET et Béatrice GOSSELIN**
- Affaires scolaires : **Valérie LAISNEY, Pascale DUBOSCQ et Jacky GAILLET**
- Développement économique/agriculture : **Delphine HARENG et David LAURENT**
- Travaux/habitat : **Yves GOSSELIN**
- Déchets : **David LAURENT**
- Culture : **Gaëtan COENEN et Jacky GAILLET**
- Projet éducatif social local (PESL) : **Jacky GAILLET**
- Sports : **Jean-Pierre LEGOUBEY**
- Finances : **Cécile DUREL et David LAURENT**
- Eau/assainissement : **Jean-Pierre LEGOUBEY, Jean LAMY, Daniel CORBET et David LAURENT**
- Numérique : **Jean-Pierre LEGOUBEY et Jean-Jacques ELOI**

Le conseil municipal souhaite ajouter des représentants à la commission déchets : Jean-Jacques ELOI et Béatrice GOSSELIN se proposent. Un courrier sera adressé à la CMB pour leur demander de les ajouter.

Valérie LAISNEY va préparer un petit compte rendu sur les 3 réunions de « mobilité rurale » auxquelles elle a assisté.

David LAURENT rapporte qu'il a assisté à une CAO pour les travaux de l'extension de la maison médicale, à une importante réunion de la commission « déchets » et à la première réunion du pacte de gouvernance. Il invite les élus à donner leurs réflexions quant à au fonctionnement de la CMB. Des réunions seront organisées dans toutes les communes sur ce thème de pacte de gouvernance. Une trame devrait prochainement nous être envoyée et on la transmettra à tous les conseillers.

Il est par ailleurs proposé de mettre en place un comité technique en charge de la relocalisation des campings composé de Monsieur le Maire, Béatrice Gosselin (ayant suivi ce dossier depuis le début du mandat), Jean-Pierre Legoubey, David Laurent, Simone Duboscq, Jérôme Bouteloup et Valérie Laisney. A ce sujet, le responsable au niveau de la CMB est venu ce matin présenter la feuille de route et projet de gouvernance. Dans cette optique, une réunion de lancement du COPIL sous gouvernance conjointe de Monsieur le Préfet et Monsieur le Président de la CMB est prévue le 1^{er} février prochain. L'ordre du jour nous sera prochainement confirmé par mail mais seront notamment présentés :

- la proposition de gouvernance avec l'idée d'une co gouvernance Préfet/CMB et une maîtrise d'ouvrage ensuite confiée à la commune de Gouville s/mer à chaque étape
- la feuille de route qui prévoit pour Gouville s/mer, un diagnostic complet d'ici le mois de juin prochain, des ateliers pour définir les orientations stratégiques et les contours du projet, dorénavant nommé « recomposition littorale », entre juillet et novembre 2021 puis les mises en scénarii jusqu'à juin 2022, puis le montage du projet jusqu'à l'automne 2023 et alors les marchés de travaux pourront s'envisager.
- la présentation du Projet Partenarial d'Aménagement, qui est un dispositif permettant l'appui logistique et opérationnel des services de l'État et surtout d'accéder à des financements spécifiques dans le cadre du plan de relance, dirigés vers les aménagements du littoral
- la formalisation des enjeux littoraux

Le compte rendu de cette rencontre de ce jour sera envoyé à tous les conseillers.

Jean-Pierre LEGOUBEY fait une rapide présentation de l'avancement du PLUi, une exposition itinérante sera prochainement organisée et elle se tiendra en premier lieu à Gouville s/mer. Béatrice GOSSELIN rappelle son inquiétude des délais présentés avec un PADD prévu d'être arrêté prochainement et des réflexions pour les orientations stratégiques en lien la recomposition littorale inscrites qu'à partir d'août 2021 seulement.

IV – Indemnités de fonctions

Suite à la récente nouvelle installation du conseil municipal, une délibération doit être prise pour fixer les indemnités.

Un temps de préparation supplémentaire pour ce point étant nécessaire, cette question est reportée. Considérant les délais en parallèle, imposés par les services de la Trésorerie pour préparer les payes, il reste urgent de fixer ces indemnités. Aussi, une réunion de conseil municipal avec un ordre du jour très réduit est d'ores et déjà fixée à mardi 19 janvier prochain.

V – Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Suite au changement de gouvernance impliquant le changement d'un des membres composant la CAO, il appartient au conseil municipal de reprendre une délibération pour préciser sa composition.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de la composition suivante :

Président = François Legras

3 titulaires = Jean-Pierre Legoubey, Jean-Jacques Eloi et Yves Gosselin

3 suppléants = Jérôme Bouteloup, David Laurent et Gisèle Alexandre

Il est demandé que les suppléants soient invités à chaque réunion, bien qu'alors ils n'aient pas de légitimité pour y assister et prendre part au vote.

VI – Expertise et programme d'actions de protection du cordon dunaire

La commission en charge du suivi de la gestion du littoral s'est réunie ce 6 janvier pour étudier notamment la note détaillée des services GEMAPI de la CMB, préconisant des actions suite au passage de la tempête ROSWITA. Ce programme d'actions préconisées par la CMB, a été adressé à l'ensemble des membres du conseil.

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la réunion de commission :

Programme d'actions envisagées :

- le secteur appelé « secteur 2 », situé au Nord de l'extrémité de l'ouvrage en T, au Nord des campings. Pieux hydrauliques comme ceux mis en œuvre entre la Poulette et Blainville s/mer (en mélèse ou douglas à priori plutôt que du châtaignier, donc un bois qui ne se fend pas), les pieux seront sur deux rangs. Et derrière, un rang de fascines implantées en presque pied de dunes, à l'arrière desquels seront couchés les sapins récupérés dans le cadre de l'actuelle collecte de sapins de Noël. Ils seront taillés et posés bien à plat avec l'aide d'un technicien du Symel. Un rechargement de sable sera ensuite à prévoir. Le linéaire est d'environ 100 ml et les premières estimations autour de 50 000 € HT.
- le secteur appelé « secteur 3 », situé entre la cale de Gouville et la cale de Linverville : le linéaire concerné est de 735 ml et le projet consiste là encore à prévoir des fascines et sapins à l'arrière mais pas de pieux hydrauliques. Les 5 entrées matérialisées pour accéder aux cabines feront l'objet d'une réflexion particulière pour l'implantation des fascines de façon à ne pas risquer que la mer s'y engouffre. Là encore nous ferons appel aux conseils techniques du Symel et de la DDTM. L'estimation pour ces travaux est de l'ordre de 100 000 € HT

Monsieur le Maire présente l'approche financière de ces 2 opérations, qui peuvent prétendre à l'éligibilité à des aides financières de l'Etat (fonds AFIFT) à hauteur de 80 % et à une participation de la CMB à hauteur de 30 % du reste à charge. Sur la base de ces premières estimations, avec une dépense d'environ 150 000 € HT, le reste à charge pour la commune serait de l'ordre de 25 000 €.

Jean-Jacques ELOI précise qu'une protection préventive comme celle prévue sur le secteur 3 devrait également être envisagée sur le littoral d'Anneville s/mer, dont le trait de côte recule aussi, entre la charrière de l'église et la charrière du chemin de fer. Le linéaire doit être du même ordre de grandeur qu'entre les 2 cales de Gouville et le fascinage tel qu'exposé semblerait approprié à la situation. Monsieur le Maire propose de faire la demande à la CMB pour envisager ce linéaire supplémentaire. Si toutefois, il ne pouvait être ajouté dans ce programme, il pourrait toujours être inscrit dans un second temps.

David LAURENT propose que des oyats soient plantés dans le cadre de ces opérations de protection douce et rechargement de sable.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux programmes de travaux.

- par ailleurs, il est proposé de procéder à un **remodelage des enrochements devant les campings**, représentant un linéaire d'intervention de 560 ml. L'idée est de conserver les actuels bigs bags pour servir de support à la fouille et de prévoir la pose d'un géotextile. Nous avons pour cela, d'ores et déjà demandé plusieurs devis, étant entendu, que ces travaux seraient à la pleine charge de la commune. A ce stade, l'estimation moyenne reçue est inférieure à 850 000 € HT et à affiner selon l'option retenue dans la réalisation technique de ce chantier. Cette première consultation avait pour objectif de chiffrer cette dépense et de pouvoir la soumettre pour un accord de principe au conseil municipal, sous réserve bien entendu d'obtenir toutes les autorisations préalables par les services de l'Etat.

Dans cette optique, nous avons également demandé une simulation bancaire pour un emprunt sur la moyenne de cette dépense estimée, soit 850 000 €. Cette simulation a été demandée sur 10 et 12 ans.

- sur 10 ans = le coût de l'emprunt serait de presque 38 000 € soit des annuités de 88 800 €
- sur 12 ans = le coût de l'emprunt serait de presque 57 000 € soit des annuités de 75 500 €

Jean-Jacques ELOI s'inquiète du rechargement en sable prévu, estimé de 1 500 mètres cubes et notamment du gisement évoqué près du havre de Geffosses. Il rappelle un accord entendu il y a quelques années pour un gisement au nord et au large du havre. D'autres sites seront évoqués et cette question sera étudiée avec attention.

Béatrice GOSSELIN rapporte les échanges qu'elle a eus avec Monsieur le Préfet et Monsieur le Président de la CMB au cours desquels il semble, que la position des services de l'Etat ait évolué et qu'en parallèle d'un engagement ferme entendu de mettre en œuvre la relocalisation, ils entendent bien nécessaire de remodeler cet enrochement à ce jour, seule protection pour les campings. Aussi, elle pense qu'il est urgent de déposer la demande pour engager ces travaux. Les premières approches techniques de la relocalisation montrant combien la seule question du terrain disponible sera complexe et qu'alors toute autre mesure est déjà sans doute à entreprendre pour protéger les campings, compte tenu de la difficulté en perspective.

Enfin, Béatrice GOSSELIN rappelle la nécessaire réflexion qui devra être menée pour envisager de redonner un caractère maritime à nos havres, réflexion à plus grande échelle que notre seul territoire.

Ainsi, à ce stade, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- donne un accord de principe pour lancer les interventions sur les secteurs 2 et 3 tels que décrits ci-dessus et l'opération de remodelage des enrochements devant les campings, sur la base de ces premières estimations financières
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation auprès des services de l'Etat pour les différents travaux présentés
- autorise Monsieur le Maire à lancer les procédures de consultation dans le cadre d'un appel d'offres (procédure adaptée) et d'assurer les mesures réglementaires de publicité considérant les montants des marchés. Les offres seront ensuite soumises à réception et analyse de la CAO

La question du coût important des travaux de remodelage des enrochements est évoquée : Béatrice Gosselin rappelle que le camping reverse une participation de 66 000 €/an au budget communal et les recettes en lien avec l'aire des campings cars ont rapporté cette année 50 000 € à la commune. Pascale Duboscq demande s'il est envisagé que le camping privé participe à ces dépenses considérant lesdits travaux de protection des campings. Monsieur le Maire lui dit que cela n'a pour l'instant pas été évoqué. La question sera étudiée.

- Par ailleurs, Dans le cadre du recours déposé par Monsieur le Préfet contre la commune de Gouville, au tribunal administratif, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à une **expertise de l'enrochement illégal** afin de démontrer son caractère indispensable au vu du risque et s'opposer ainsi à l'éventuel démantèlement de l'ouvrage. Ainsi, il décide à l'unanimité de retenir le devis du bureau d'études CREOCEAN d'un montant de 7 170 € TTC. Nous avons d'ores et déjà interrogé notre assurance juridique pour connaître une éventuelle prise en charge partielle, mais nous n'avons aucune réponse à ce jour.

VII – Régularisation d'acquisition de parcelles

Par délibération du 4/08/2020, le conseil municipal avait décidé de la régularisation de plusieurs bandes de terrains cédés à l'euro symbolique par les consorts PAINSECQ. Maître Fonty, en charge de cette régularisation nous informe que deux bandes de terrain ont alors été émises et qu'il faut par ailleurs détailler les vendeurs propriétaires selon les parcelles.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre la délibération suivante :

« Régularisation d'acquisition des parcelles cadastrées AV 343 – AV 355 – AV 356- AV 393- AV 394 - AW 490 et AC 563 appartenant aux consorts PAINSECQ –

Il s'agit de bandes de terrains cédées à l'euro symbolique par leurs propriétaires à la commune, dans le cadre de sécurisation et élargissement de voiries. Cette cession n'a jamais fait l'objet d'une régularisation par acte notarié.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes de régularisation d'acquisition des parcelles cadastrées :

- AV 393 – AV 394 – AW 490 et AC 563 appartenant à Madame Christine PAINSECQ et Monsieur Philippe PAINSECQ
- AV 355 et AV 356 appartenant à Madame Françoise LAISNEY, Madame Véronique PAINSECQ et Monsieur Jean-Marie PAINSECQ

Ces régularisations de cessions se feront en l'étude de Maître Fonty, Notaire à Agon-Coutainville et le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces actes ainsi qu'à engager les finances relatives aux frais. »

VIII– Travaux au local de stockage de Montsurvent

Yves Gosselin informe le conseil municipal, qu'il a sollicité deux entreprises pour obtenir un devis pour réaliser un escalier :

- SARL LEPRETRE = 3 065.60 € HT, soit 3 678.72 € TTC
- LEPETIT Daniel = 5 393.95 € HT, soit 6 472.74 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante de l'entreprise LEPRETRE.

IX – Travaux au local du meunier

Yves Gosselin informe le conseil municipal, qu'il a sollicité deux entreprises pour obtenir un devis pour réaliser un escalier :

- SARL LEPRETRE = 2 039 € HT, soit 2 446.80 € TTC
- LEPETIT Daniel = 3 756.96 € HT, soit 4 508.35 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante de l'entreprise LEPRETRE.

X – Travaux d'éclairage public Village Goux et la Croix Bouteloup sur le territoire de Boisroger

Dans le cadre de l'opération d'effacement de réseaux menée par le SDEM sur le territoire de Boisroger, après avoir entendu l'exposé d'Yves Gosselin et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder aux travaux d'éclairage public et d'approuver le devis de CEGELEC d'un montant de 56 380.20 € HT, soit 67 656.24 € TTC. Ces travaux étant éligibles aux amendes de police (conseil départemental) à hauteur de 30 % d'un montant plafond de 46 000 € HT, soit à une subvention d'un montant de 13 800 € impliquant un reste à charge pour la commune de 42 580.20 € HT, soit 54 336.24 € TTC. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de solliciter ces subventions et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant. Il sera également prévu des prises guirlandes et on demandera ce supplément à l'entreprise, Yves Gosselin s'en chargera.

XI – Projet de lotissement à Anneville s/mer

Cette question a été inscrite par erreur « lotissement rue du Nord » à l'ordre du jour, il s'agissait bien d'examiner l'aménagement du découpage du terrain à Anneville s/ cadastré ZB 131. Considérant l'étude de ce dossier encore en cours au niveau des autorisations réglementaires d'une part et du montage financier d'autre part, il est proposé de remettre ce sujet à une prochaine réunion.

XII – Prises de vues des territoires de la commune nouvelle

Dans le cadre de la création en cours du nouveau site internet de la commune, il est décidé de faire appel à « STUDIO COM' » pour réaliser des prises de vues pour animer et illustrer le site. Ainsi, le conseil municipal décide de retenir leur devis d'un montant de 900 € TTC, permettant ainsi de disposer des clichés des différents patrimoines de notre territoire de la commune.

XIII – Attribution du marché de mission de relevés topographiques préalables aux travaux d'extension d'assainissement collectif

Dans le cadre du programme de travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif, il appartient au conseil municipal de lancer l'opération préalable de levés topographiques.

Nous avons consulté 3 bureaux d'études et avons reçu deux offres :

- HYDRACOS = 40 480 € HT, soit 48 576 € TTC
- GEOMAT = 38 800 € HT, soit 46 560 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Legoubey et après en avoir délibéré, considérant l'analyse des offres réalisée par le bureau d'études SCE, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante de GEOMAT, étant entendu que cette dépense sera elle aussi éligible à la subvention de 60 % de l'Agence de l'Eau dans le cadre du plan de relance auquel notre programme de travaux est inscrit dans sa totalité.

XIV – Décision budgétaire modificative sur le budget camping

Considérant l'état des travaux en régie effectués pour le camping par les employés communaux des ateliers et le personnel administratif de la Mairie dont le montant s'élève à la somme totale de 18 251.71 €, le conseil décide à l'unanimité des virements de crédits suivants :

- des compte 6061 – Fournitures non stockables	- 11 954 €
637 – Autres impôts et taxes	- 2 477 €
611 – Autres charges externes – Sous-traitance générale	- 1 266 €
- au compte D. 6218 – Autre personnel extérieur	+ 15 697 €

XV – Convention de gestion de la piscine estivale

La gestion de la piscine estivale était jusque-là assurée par l'association animation touristique et plus particulièrement suivie par Madame Martine Bouffay. Considérant le personnel habilité à gérer les contrôles réguliers de qualité des eaux de baignade, après avoir entendu l'exposé de Béatrice Gosselin et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de se détacher de cette gestion et :

- 1- De confier la pleine gestion de la piscine estivale à Monsieur MUNTAL Stéphane pendant les deux mois d'été juillet et août, avec une mise à disposition gratuite**
- 2- Que la mise en service de la piscine en début de saison sera à la charge de la Municipalité, à savoir :**
 - L'installation de la structure (piscine, algeco et douche) et de la tente
 - L'installation des branchements d'eau, d'électricité et raccordement à l'assainissement collectif
 - La mise en eau et la mise en chauffe lors du remplissage du bassin

- Le premier contrôle de la qualité des eaux

3- Que seront à la charge du gestionnaire, Monsieur Stéphane MUNTAL :

- Les autres contrôles et suivis réglementaires en lien avec les normes de la qualité de l'eau
- La prise en charge des frais relatifs aux consommations électriques et en eau
- L'entretien de la structure, du site et de la douche

Si au cours des deux mois d'utilisation, un appareil nécessaire au fonctionnement de la piscine était défaillant, la réparation ou le remplacement serait à la charge de la Commune, sauf si la panne était due à une mauvaise utilisation du gestionnaire.

L'organisation et le tarif des cours seront décidés par le gestionnaire.

Il faudra se renseigner auprès de la DDJS d'éventuelles subventions pour accompagner l'apprentissage à la natation. David Laurent s'inquiète des éventuelles évolutions du tarif que le nouveau gestionnaire appliquera. Jacky Gaillet lui répond que les conditions proposées devraient permettre au gestionnaire de limiter le plus possible l'augmentation des tarifs et l'essai de cette année 2021 permettra de jauger pour les deux parties cette mise à disposition et l'éventuelle évolution du tarif de ce service.

XVI – Divers

- Demande du restaurant le Gouvillais d'une exonération par la commune des loyers commerciaux pendant toute la période de fermeture administrative : Lors du premier confinement, ils avaient déjà adressé une demande similaire et considérant le confinement empêchant de présenter cette demande au conseil municipal, Madame Béatrice Gosselin leur avait alors envoyé un courrier leur disant qu'elle proposerait au conseil municipal la politique commune qui serait donnée par la CMB, si toutefois cela était prévu ainsi. Aucune politique commune n'a été décidée par la CMB. Aussi, après s'être renseigné des décisions de communes voisines et de la CMB, il est proposé ce soir au conseil municipal :

- Considérant les délibérations de la commune de Tourville s/sienne décidant de la totale exonération des loyers des activités concernées par une fermeture administrative,
- Considérant la décision de la ville de Coutances, prévoyant la seule suspension des mêmes loyers sur la seule période du 16 mars au 30 juin 2020,
- Considérant la même décision de la CMB, de suspendre les loyers commerciaux sur la même période,
- Considérant la double fermeture administrative que supporte le restaurant le Gouvillais avec toutes les difficultés économiques pour cette entreprise,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une exonération partielle de leurs loyers, en l'occurrence une remise de 50 % des loyers concernés par les fermetures administratives, soit du 16 mars au 30 juin 2020 puis du 29 octobre 2020 jusqu'à la levée de cette fermeture administrative.

Pour mémoire, leur actuel loyer est de 410 € HT considérant une réduction de 37 % accordée par la mairie, jusqu'au 01/04/2021, il sera ensuite de 650 € HT/mois.

- Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre Legoubey, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'exonération de la PAC, participation à l'assainissement collectif, d'un montant forfaitaire de 1 200 € aux pétitionnaires du PC 050 215 18 W0032 délivré le 17/09/2018, considérant l'extension du réseau assainissement en domaine public pris à leur charge, alors que ces travaux en domaine public étaient du ressort de la commune

- Changement des 8 radiateurs du logement d'Anneville s/mer : après avoir entendu l'exposé d'Yves GOSSELIN, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise YESS d'un montant de 1 634.71 € HT, soit 1 961.65 € TTC pour la fourniture du matériel, la pose sera effectuée par nos agents

TOUR DE TABLE:

- Gisèle ALEXANDRE informe le conseil municipal que les Docteurs Mimouni et Vaudin vont intégrer la maison médicale. L'actuel bâtiment accueillant leurs cabinets médicaux sera à vendre prochainement
- Yves GOSSELIN informe que Dr Brochard l'avait prévenu que le mur extérieur de son cabinet était bien fissuré dans le cadre des travaux d'extension de la maison médicale